

SMITOM DE HAGUENAU-SAVERNE

RAPPORT ANNUEL 2017

SMICTOM
DE LA RÉGION
DE SAVERNE

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE HAGUENAU

158
communes

5 syndicats
de collecte

230 580
habitants

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS
RHÉNAN

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS
DE LA ZORN

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA BASSE-ZORN

158 631
tonnes
de déchets traités

93 %
de valorisation

51 %
de valorisation
matière

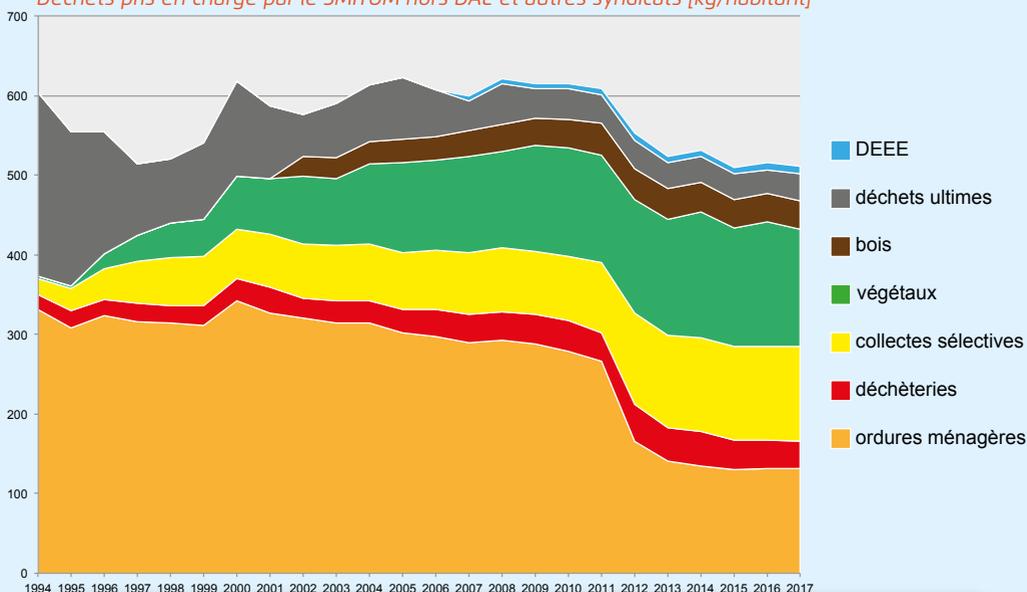
42 %
de valorisation
énergétique



La version complète du rapport annuel est disponible sur SMITOM.FR dans la rubrique «DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER»

Les déchets pris en charge par le SMITOM

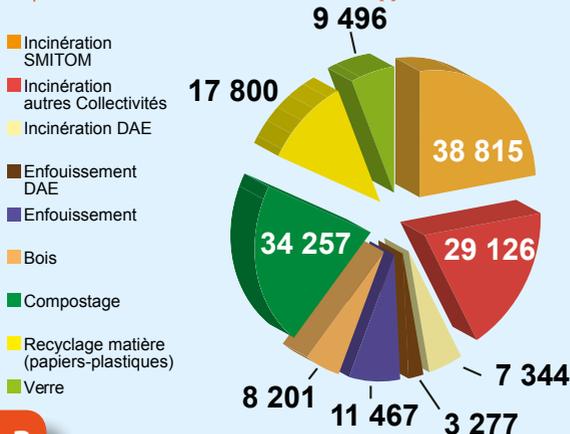
Déchets pris en charge par le SMITOM hors DAE et autres syndicats [kg/habitant]



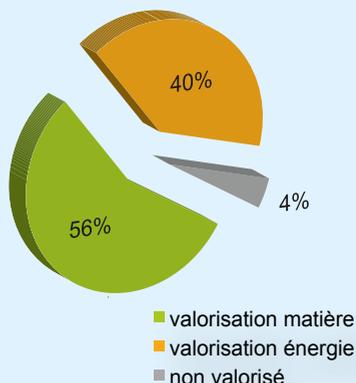
En 2017, le SMITOM a assuré le traitement de **118 500 tonnes de déchets municipaux de ses membres, soit 514 kg de déchets par habitant**, traité 29 081 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités et 11 050 tonnes de déchets d'activités économiques (DAE).

La répartition des traitements et des valorisations

Répartition des filières de traitements [t]



Répartition des valorisations des déchets ménagers et communaux



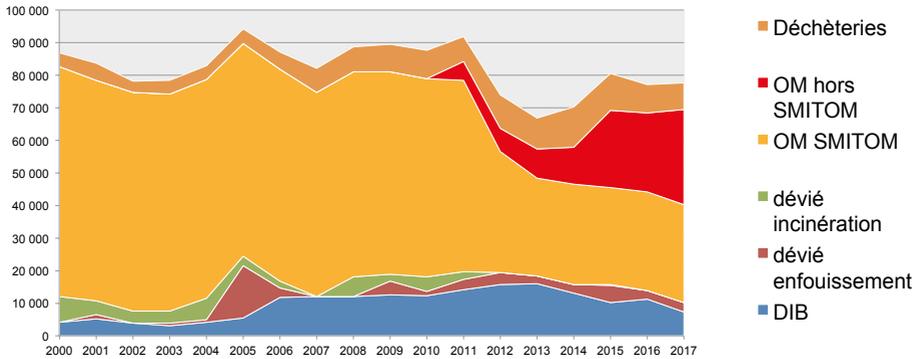


La valorisation énergétique

La valorisation énergétique des ordures ménagères

Le Centre de Valorisation Énergétique de Schweighouse sur Moder, a incinéré 72 476 tonnes de déchets :

- 30 214 tonnes d'ordures ménagères du SMITOM,
- 8 592 tonnes de déchets assimilés (déchèteries, refus),
- 29 126 tonnes d'ordures ménagères du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin, de la CC Sarrebourg et de l'EMStrasbourg et de la CC du Kochersberg,
- 7 344 tonnes de déchets d'activité des entreprises.



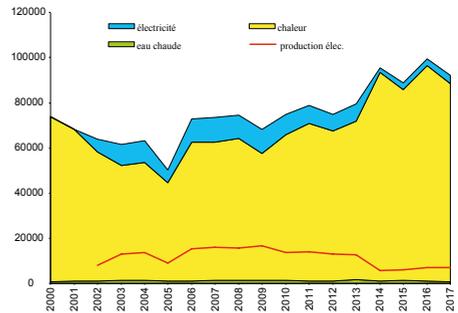
Énergie valorisée :

- Vapeur - Sonoco : 49 148 MWh
- Vapeur - Mars Chocolat France : 38 565 MWh
- Eau chaude - Schaeffler : 797 MWh
- Autoconsommation électrique du CVEOM : 5 693 MWh
- Vente à Electricité de Strasbourg : 3 553 MWh

Rendement énergétique de 79%

Travaux 2018 : d'importants travaux

de modernisation seront réalisés à partir de l'été, par l'exploitant du CVEOM, pour un montant de 19 millions d'euros.



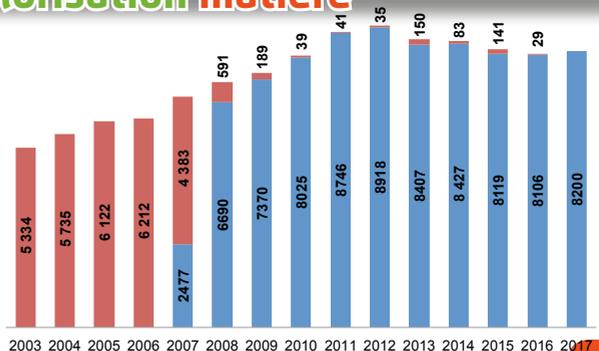
La valorisation matière

La valorisation du bois

En 2017, le bois collecté en déchèteries a été valorisé en panneaux agglomérés, et valorisé énergétiquement pour le bois fortement traité, dont les tonnages sont très faibles.

Quantités de bois valorisées [t]

- Bois valorisé matière
- Bois valorisé énergie



La valorisation matière

Les collectes sélectives des papiers, cartons et flaconnages en plastique

Les modes de collecte des recyclables par les syndicats adhérents ont connu d'importants changements depuis 2011 : les recyclables sont collectés en porte-à-porte pour 100% de la population depuis 2016.

En plus de l'extension des collectes sélectives en porte-à-porte, la totalité des syndicats adhérents du SMITOM ont mis en place une redevance incitative.

Ces changements ont permis, comme on le voit sur le tableau ci-dessous, une importante progression des tonnages triés. Dans les bacs jaunes, les taux de refus de tri sont en légère hausse à 15,2%, et sont meilleurs dans les syndicats de collecte qui font du contrôle et du refus de bacs.

Évolution du tri en porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries [Kg/hab/an]

	2011 avant RI et PàP	2017	Progression
Papiers et cartons	40,09	56,5	40,93 %
Flaconnages en plastique	5,24	7,2	37,40 %
Verre	35,35	41,2	16,55 %
Métaux (hors incinération)	0,11	3,12	2736 %
Total kg/hab/an	80,79	108	33,68 %
Total en tonnes	18 215	24 903	
Refus en kg/hab/an	2,25	10,5	

Modes de collecte sélective et de facturation des syndicats adhérents en 2017

	Population	Facturation*	Collecte sélective
CC Basse-Zorn	17 239	L+V	
CC Pays de la Zorn	16 182	L+V	
SMICTOM de Saverne	63 456	L+V	
CA Haguenau	96 959	L+P/L+V/V**	
CC pays Rhéna	36 744	L+P	

*L : facturation à la levée / P : au poids / V : au volume

** Selon secteurs

La valorisation matière

Les déchets végétaux [t]

Les déchets végétaux ont représenté 30% des déchets produits par le SMITOM. Ces déchets sont compostés à Bischwiller, à Dettwiller (plateformes du SMITOM) et à Niedermodern (plateforme privée).

Tonnages de déchets végétaux compostés



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)



- GEM froid
- GEM hors froid
- PAM
- Ecrans

1 940 tonnes équivalent à 351 092 appareils collectés en 2017

Selon leur nature et leur état, les DEEE sont soit remis en état, soit démantelés et dépollués et leurs matériaux sont recyclés.

La performance du SMITOM baisse légèrement à **8,5 kg/hab** (moyenne départementale 7,1 et nationale 6,6). Baisse expliquée par la disparition des écrans à tubes cathodiques très lourds). Si on y ajoute les performances moyennes des distributeurs et de l'Économie Solidaire et Sociale sur le département et d'autres canaux de reprise, le SMITOM a dépassé largement l'objectif national de 2014 (10kg/hab), avec 16,6 kg/hab.

La valorisation matière

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Le SMITOM a passé un contrat avec l'éco-organisme Eco-TLC chargé de la REP textiles. Ce contrat engage le SMITOM à communiquer pour pousser les usagers à déposer leurs vieux linges, textiles et chaussures dans les conteneurs et points de collecte. Selon les éléments fournis par Eco-TLC, en 2017, 351 points d'apport étaient opérationnels sur le SMITOM, et 1 245 tonnes collectées (sans tenir compte des dons aux associations). Ceci équivaut à 5,5kg/hab, alors que le gisement potentiel est estimé à 12 kg/hab.

La collecte des meubles

La collecte des meubles est mise en place progressivement par EcoMobilier, et, fin 2017, 15 déchèteries étaient équipées de bennes mobilier spécifiques. 1 718 tonnes y ont été collectées en 2017.

Soutiens et ventes des produits recyclables

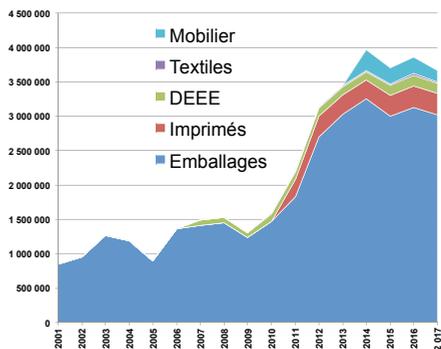
5 éco-organismes ont versé en 2017 des aides au SMITOM pour la collecte et le traitement des emballages recyclables, des journaux-magazines, des DEEE, des TLC, et du mobilier :

- Citeo-Emballages pour les emballages : 3 019 469€.
- Citeo-Papiers pour les journaux, revues, magazines distribués gratuitement : 311 827€.
- OCAD3E pour les DEEE : 146 593€.
- Eco-TLC pour la communication sur les textiles : 22 604€.
- Eco-Mobilier pour les meubles : 163 050€

Le graphique montre l'influence des redevances incitatives sur les efforts de tri, et donc sur les soutiens des éco-organismes.

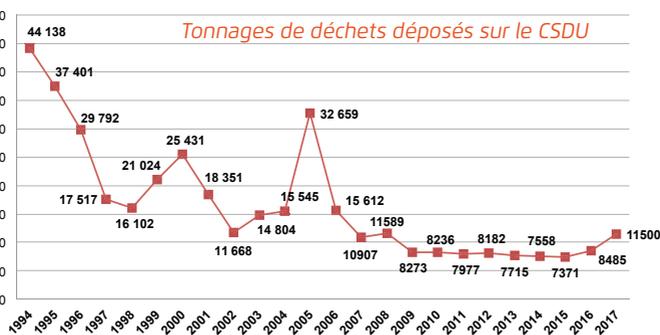
Les matériaux issus des collectes sélectives (papiers, cartons, journaux, plastique, verre) ont été rachetés au SMITOM pour 1 305 312€.

Les autres reprises, notamment la vente d'énergie, de métaux et mâchefers issus du CVE ou de bois, ont permis d'économiser 4 592 107€.



Le stockage des déchets non dangereux

En 2017, seuls 7 108 tonnes de déchets ultimes du SMITOM, c'est-à-dire ni recyclables, ni valorisables, ont été enfouis sur le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Weitbruch. À cela se sont ajoutées 4 400 tonnes de déchets de tiers, liées à une saturation exceptionnelle des exutoires du Grand Est en 2017.



Intertek

Le centre de stockage est certifié ISO 14001 pour le stockage des déchets non dangereux.

Prévention de la production de déchets

Par la communication

En 2017, l'ambassadeur du tri (ADT) du SMITOM a été épaulé par un intérimaire pour effectuer environ 1,6 ETP au total.

Les actions ont été dirigées vers le public scolaire (en hausse de 65%), la participation à diverses expositions et manifestations, une journée portes ouvertes du CVEOM en septembre, qui a permis d'accueillir plus de 700 visiteurs, et une hausse de 61% des visiteurs pendant le reste de l'année.

Le pôle communication fonctionne avec 2 véhicules de service (Renault Kangoo) décorés sur le thème de la collecte sélective des recyclables.

2017 a été une année de « communication d'entretien du geste de tri », le dernier syndicat membre du SMITOM étant passé à la collecte sélective en porte-à-porte en janvier 2016.

2017 a permis à l'ambassadeur du tri du SMITOM d'être présent dans les 5 syndicats membres, en renfort des équipes de contrôles des bacs jaunes.

Bilan des principales actions de communication :

- Campagne de sensibilisation sur le compostage domestique,
- Parutions dans les bulletins municipaux et intercommunaux,
- Brochures, autocollants (rapport annuel, guide du tri, compostage avec calendrier lunaire de jardinage, stop pub etc...),
- Animations en milieu scolaire,
- Stands d'information lors de manifestations tous publics : Basse-Zorn à l'An Vert, Sortie Nature à Oberhoffen, marché de printemps, fêtes de rues...
- Visites des installations de traitement (essentiellement le CVE et le centre de tri Altem),
- Sensibilisation de publics relais (associations, bailleurs, agents communaux...)
- Kit pour les nouveaux arrivants (documentation et objets recyclés)
- Animations en milieu scolaire,
- Campagne de contrôles des bacs de tri en accompagnement des syndicats demandeurs .

Le SMITOM soutient les actions de sensibilisation des syndicats de collecte, concernant le tri des recyclables, la prévention et le compostage.



Par la tarification

Le SMITOM facture ses prestations à ses Syndicats de Collecte par un tarif essentiellement proportionnel aux tonnages apportés, sur les principes suivants :

- tarification proportionnelle aux tonnages apportés à l'incinération et à l'enfouissement;
- tarif incinération moyennement incitatif, pour ne pas déséquilibrer les comptes du SMITOM qui est propriétaire du CVE ; tarif enfouissement 2 fois plus élevé ;
- pas de facturation pour les recyclables collectés au porte à porte ;
- re-facturation des coûts des refus des recyclables,
- soutiens de CITEO partiellement ristournés aux syndicats ;
- part fixe pour la collecte sélective du verre proportionnelle aux populations bénéficiant de ces services ;
- part fixe par habitant, pour le fonctionnement du SMITOM et pour équilibrer son budget ;
- compostage des déchets végétaux et valorisation du bois inclus dans la part fixe ;
- les TGAP sont facturées en sus aux syndicats. Ceci permet de leur conserver le caractère incitatif que le Grenelle de l'Environnement leur a donné.

Les indicateurs financiers

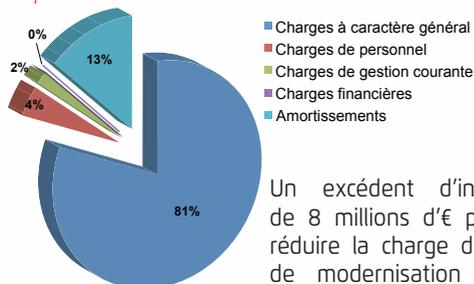
Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 9 341 630 €

Recettes réalisées : 9 434 372 €

Résultat de fonctionnement : 92 742 €

Dépenses de fonctionnement



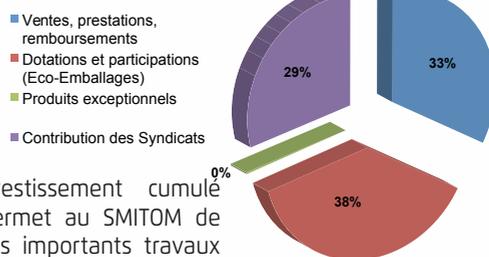
Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 70 527 €

Recettes réalisées : 1 189 503 €

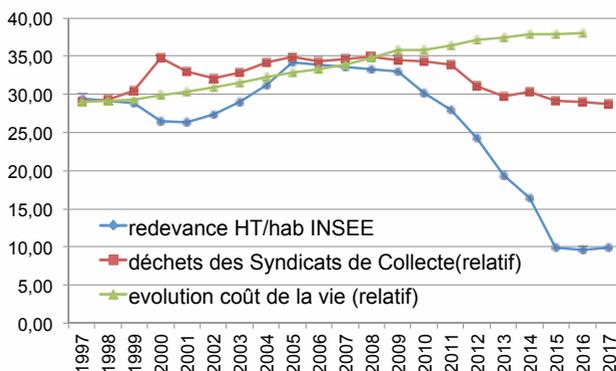
Résultat d'investissement : 1 118 975 €

Recettes de fonctionnement



Un excédent d'investissement cumulé de 8 millions d'€ permet au SMITOM de réduire la charge des importants travaux de modernisation de son CVEOM de Schweighouse, prévus en 2018.

Redevance globale du SMITOM en 2017 : 2 268 470 €



La redevance du SMITOM est facturée aux syndicats de collecte membres, qui y ajoutent leur part pour la collecte et les déchèteries.

La redevance était de 9,84€/habitant en 2017. Sans les recettes des ventes de matériaux recyclables, de la valorisation énergétique et les soutiens des éco-organismes, la redevance serait supérieure de 41,50€/habitant en 2017.

LE SMITOM ET LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

En 2017, le SMITOM a atteint tous les objectifs du Grenelle de l'environnement : réduction de la production d'ordures ménagères, recyclage matière et organique pour les déchets ménagers et assimilés, diminution des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.



SMITOM de Haguenau-Saverne

2 rue du Clausenhof - Schweighouse sur Moder -

B.P. 20 364 - 67507 HAGUENAU Cedex

Site internet : www.smitom.fr

Courriel : contact@smitom.fr

Tél : 03 88 72 04 47 - Fax : 03 88 72 61 71

Ce document et la version complète du rapport annuel sont téléchargeables sur le site internet du SMITOM : www.smitom.fr